

Réformes avortées

Autor(en): **Delley, Jean-Daniel**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **27 (1990)**

Heft 1010

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1020489>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Réformes avortées

(jd) La Suisse se plaint dans le débat institutionnel. Les rapports d'experts se succèdent, les motions s'accumulent mais peu de choses changent. L'organisation et la structure du Conseil fédéral ne font pas exception à la règle.

Sans remonter trop loin dans le temps, on peut mentionner le rapport Hongler (1967), le rapport Huber (1971), le rapport Wahlen (1973) pour la préparation d'une révision totale de la Constitution fédérale, le rapport Furgler à l'appui d'un projet de nouvelle constitution (1977) qui tous ont abordé la question et présenté des propositions.

Concrètement quelques petits pas ont été accomplis: en 1979 la Chancellerie fédérale est revalorisée et devient un état-major du gouvernement, les secrétariats généraux des départements sont renforcés, des délégations de compétence aux niveaux inférieurs sont décidées. Puis au début des années 80 apparaissent les secrétaires d'Etat. Petits pas insuffisants semble-t-il au vu du diagnostic actuel.

Un gouvernement dont l'effectif n'a pas

changé et dont le mode d'organisation et de travail n'a été que marginalement adapté, doit faire face à des tâches croissantes et complexes; la responsabilité départementale pleinement assumée, il ne reste guère de temps et d'esprit disponibles pour les tâches gouvernementales. Ainsi Roger Blum du *Tages-Anzeiger* notait en 1985 qu'au cours des deux premiers mois de l'année, Elisabeth Kopp et Alfons Egli avaient «sacrifié» 14 jours à des séances de commissions parlementaires.

Représentation

Les tâches de représentation pèsent lourd dans le budget-temps d'un conseiller fédéral. Les contacts avec les différents milieux de la population sont certes nécessaires, aussi bien pour prendre le pouls de l'opinion que pour expliquer le point de vue du gouvernement. Mais cette nécessité ne devrait pas affaiblir les fonctions de chef de département et de responsable gouvernemental

qui incombent à chaque conseiller fédéral.

A titre d'illustration les interventions de Kaspar Villiger, chef du DMF, durant deux semaines de septembre, que son service de presse a jugées suffisamment importantes pour en envoyer le texte aux médias:

7 septembre: journée des villes suisses, Saint-Gall. «Le citoyen et l'Etat en Europe».

13 septembre: assemblée des délégués de l'Union du personnel de l'administration fédérale, Berne. «Exposé sur la situation internationale, Armée 95 et les problèmes budgétaires.»

14 septembre: centenaire de la banque Bär, Zurich.

20 septembre: journée annuelle de l'Association des sociétés par actions, Zurich. «L'influence de l'Europe sur l'économie et la société suisse.»

21 septembre: congrès de l'Association de la presse militaire européenne, Kollnfen. «Votation du 26 novembre 1989, situation internationale, politique de sécurité, Armée 95.»

22 septembre: Rencontre des commandants de régiment, Zurich. «La politique de sécurité et ses conséquences pour notre armée.» ■

ÉNERGIE

L'eau, c'est la vie

(jd) Dans le cadre de leur pilonnage publicitaire destiné à préparer le terrain pour les votations du 23 septembre dernier, les électriciens ont répété à l'envi que «l'électricité c'est toute la vie». Un slogan qui illustre on ne peut mieux l'arrogance et le réductionnisme qui guettent les techniciens. S'il n'est pas question d'ignorer les usages multiples et bénéfiques de l'électricité, on doit aussi prendre en compte l'important gaspillage dont fait l'objet cette énergie noble. Une considération particulièrement nécessaire lorsqu'il s'agit de développer de nouvelles installations de production afin de répondre à la demande. Le slogan des électriciens masque une vérité plus fondamentale: en amont de l'électricité — pour 60% de la production en Suisse — il y a l'eau, non pas facteur de production inerte et abstrait, mais source de vie. Non seulement élément primordial de l'alimentation humaine, mais aussi facteur essentiel de la

vie animale et végétale dans toute sa diversité. On oublie trop souvent qu'un cours d'eau n'est pas uniquement un ruban aqueux limité par un lit; il communique avec la nappe phréatique, imbibe les régions qu'il traverse, façonne le paysage et fournit les biotopes indispensables à la multiplicité des formes de vie, dans des conditions d'équilibre et de complémentarité subtiles. Le dernier numéro de la revue de la Ligue suisse pour la protection de la nature (n° 6, septembre 1990) présente de manière admirable ce grand jeu de l'eau, source de vie.

Mais l'eau joue de moins en moins, ou plutôt nous ne la laissons plus jouer, retenue, canalisée, détournée et empoisonnée qu'elle est pas nos soins. Face à toutes ces opérations par lesquelles l'homme affirme sa maîtrise technique et fait triompher des impératifs financiers, le charme discret d'un ruisseau et la pérennité des espèces liées au rythme saisonnier de l'eau pèsent de peu de poids. Qu'importent en définitive la survie de plantes aquatiques rares, la nidification du chevalier guignette ou du petit

gravelot, la présence de quelques centaines d'espèces de crustacés, si nous pouvons gagner des hectares de terre en canalisant les rivières et des kilowattheures en asséchant les cours d'eau?

C'est de cet enjeu qu'il est question dans le débat parlementaire en cours sur le projet de loi sur la protection des eaux. Un débat qui traîne depuis des années, alors qu'il y a quinze ans déjà que la Constitution impose à la Confédération d'agir. Une inertie qui conduisit les pêcheurs et les organisations de protection de l'environnement à lancer, en 1984, une initiative populaire pour la sauvegarde des eaux. Face aux refus répétés d'une majorité de conseillers aux Etats de fixer un débit minimal conforme à la fonction de milieu vital des cours d'eau, le Conseil national serait bien inspiré de cesser son combat contre la Chambre haute; en se ralliant à contre-cœur à la version des Etats, il permettrait qu'enfin l'initiative soit soumise à votation et que le peuple administre la claquette qu'ils méritent aux parlementaires plus soucieux des dividendes des sociétés hydroélectriques que du patrimoine naturel. ■